



BP 20623
21006 DIJON CEDEX

☎ 0 380 280 280
☎ 0 380 280 300
www.bourgogne-tourisme.com
www.bourgogne-tourisme-pro.com (professionnels)

Le site de Bibracte / Mont-Beuvray obtient le label « Grand Site de France ® »

La Pointe du Raz en Bretagne, l'Aven d'Ornac en Ardèche, la Montagne Sainte-Victoire en Provence, et le Pont du Gard en Languedoc-Roussillon. Ces quatre sites étaient jusqu'à présent les seuls à avoir obtenu le label « Grands Site de France ® ».

La Bourgogne est désormais également présente au sein de cette compagnie très sélective depuis le 14 janvier 2008, date d'attribution du précieux label au site morvandiau de Bibracte-Mont-Beuvray par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables.

Les « Grands Sites de France ® » sont protégés au titre de la loi du 2 mai 1930 sur la « protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, légendaire ou pittoresque ». Les responsables de ces sites poursuivent l'ambition de mettre la préservation de « l'esprit des lieux » au cœur de leur action, et sont confrontés à trois défis majeurs :

- la préservation et la restauration de paysages fragiles et attractifs.
- l'organisation intelligente d'une fréquentation touristique intense qu'il faut gérer et maîtriser.
- la promotion des valeurs du développement durable.

Trois défis que le site de Bibracte / Mont-Beuvray entend bien relever dans les années à venir, par la réalisation de plusieurs grands projets visant notamment à contrôler l'accès des véhicules, à organiser de nouveaux cheminements et à créer de nouveaux points de vue pour les visiteurs. Il est notamment prévu de faire du Musée l'accès privilégié au site du Mont-Beuvray et d'aménager les lieux de manière à permettre une meilleure lecture des vestiges de l'ancienne cité gauloise et capitale des Eduens.

Informations complémentaires :

www.bibracte.fr



